

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 05 FEVRIER 2015**

Délibération
n° 2015.02.044

**Attribution d'une
subvention à la
Société CORTEX
pour son programme
de développement
«Tumulte »**

LE CINQ FEVRIER DEUX MILLE QUINZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **29 janvier 2015**

Secrétaire de séance : Sylvie CARRERA

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, André BONICHON, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Sylvie CARRERA, Samuel CAZENAVE, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Françoise LEGRAND, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Danielle BERNARD à Gérard DEZIER, Mireille BROSSIER à Michel GERMANEAU, Catherine MAZEAU à Bernard CONTAMINE

Excusé(s) :

Absent(s) :

Gérard BRUNETEAU, Danielle BERNARD, Mireille BROSSIER, Françoise COUTANT, Philippe LAVAUD, Catherine MAZEAU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 05 FEVRIER 2015

**DELIBERATION
N° 2015.02.044**

ECONOMIE, EMPLOI, CULTURE ET SOLIDARITE /
POLITIQUES DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI ET DE
L'INNOVATION

Rapporteur : **Monsieur BOUCHAUD**

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA SOCIETE CORTEX POUR SON PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT «TUMULTE »

Dans le cadre de son développement, la société Cortex Productions, intégrée dans la dynamique du Pôle Image à Angoulême, est en train de finaliser une technologie innovante, dénommée, le TUMULTE. Elle est basée sur le principe de la réalité virtuelle en relief (3D), interactive et à 360°. Cette technologie est développée aussi bien pour des installations fixes que mobiles applicables aux domaines du tourisme, de la muséographie, de l'événementiel, du loisir.

Afin de lancer une commercialisation de cette offre, une avant-première mondiale sera présentée au public à partir du 29 janvier 2015 en marge de la 42^{ème} édition du Festival International de la Bande Dessinée d'Angoulême.

Pour ce lancement, il a été nécessaire de développer « Le Secret du Ruban-Monde » un contenu de réalité-virtuelle conjuguant bande dessinée et nouvelles technologies. Ce développement a été mené avec succès après une collaboration entre les auteurs Alexandre Clérisse et Thierry Smolderen (professeur à l'EESI d'Angoulême) et les équipes de Cortex.

A ce titre, CORTEX a sollicité les collectivités afin de finaliser le financement de ces productions pour un budget qui s'élève à 160 k€ :

- Conseil Régional Poitou-charentes : 25 k€ (confirmé)
- Département de la Charente : 25 K€ (confirmé)
- GrandAngoulême : 25 K€
- Ville d'Angoulême : 10K€ (confirmé)
- Autofinancement : 75 k€.

Par ailleurs et pour une nouvelle phase de développement du projet TUMULTE, il faut préciser que le Conseil général, le Conseil régional et la ville d'Angoulême se sont engagés respectivement à hauteur de 100 k€, 100 k€ et 20 k€ pour une aide à la réalisation d'un démonstrateur et d'un autre contenu intitulé « les dinosaures d'Angeac envahissent les Chais Magelis ».

Le GrandAngoulême pourrait accompagner à hauteur de 25 k€ la société CORTEX au titre du soutien au développement du projet TUMULTE et de la réalisation du contenu « le secret du Ruban-Monde » et au regard des éléments suivants :

- accompagnement d'un projet à fort contenu innovant et au potentiel de croissance sur des marchés porteurs (muséographie, des parcs de loisirs...) ;
- adéquation avec les politiques de diversification marché que le GrandAngoulême souhaite voir mettre en œuvre dans le cadre du pôle de compétitivité Image Magelis ;
- soutien à l'innovation dans le cadre des actions de valorisation touristique et patrimoniale de la Charente et du fleuve Charente.

Toutefois, au regard de l'intérêt du projet pour le territoire, ce soutien pourrait être conditionné aux éléments suivants :

- engagement de CORTEX à tester le projet TUMULTE dans le cadre des activités du Musée de la Bande Dessinée jusqu'en juillet 2015. En septembre, une évaluation devra être proposée ;
- mise à disposition du projet TUMULTE pendant ½ journée/semaine entre février et juillet 2015 aux étudiants du Pôle Image (ENJMIN, EESI...) pour un travail sur des contenus autour des thématiques relatives à la valorisation patrimoniale et touristique du fleuve Charente.

Par ailleurs, une réflexion devra être engagée avec l'ensemble des partenaires publics de Cortex sur les meilleures façons d'intégrer le projet TUMULTE dans le cadre du développement touristique de l'agglomération.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 8 janvier 2015,

Vu l'avis favorable de la commission ressources et prospectives du 21 janvier 2015,

Je vous propose :

D'APPROUVER le versement d'une subvention de 25K€ maximum à la société CORTEX pour l'accompagnement de son projet TUMULTE.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de financement.

L'inscription de la dépense est prévue aux orientations budgétaires 2015 – budget principal – chapitre 65 (Tourisme et Innovation).

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
(1 abstention : Mme Guirado),
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 10 février 2015	<u>Affiché le :</u> 10 février 2015